

Isère Prix de la France moche à Montalieu-Vercieu : le tribunal considère que c'est de l'humour, le maire débouté de sa plainte

[c.ledauphine.com/politique/2025/01/23/prix-de-la-france-moche-a-montalieu-vercieu-le-tribunal-considere-que-c-est-de-l-humour-le-maire-deboute-de-sa-plainte](https://www.c.ledauphine.com/politique/2025/01/23/prix-de-la-france-moche-a-montalieu-vercieu-le-tribunal-considere-que-c-est-de-l-humour-le-maire-deboute-de-sa-plainte)

23 janvier 2025



C'est cette photo qui a été envoyée à Paysages de France en 2021 et qui a initié toute l'histoire...
Photo Paysages de France

Suite et fin de l'histoire. Après avoir reçu le "Prix de la France moche" pour une des entrées de sa commune en raison de l'abondance de panneaux publicitaires, Christian Giroud, le maire de Montalieu-Vercieu, avait porté plainte. Il a été débouté en novembre.

Pauline Seigneur - 23 janv. 2025 à 18:56 | mis à jour le 23 janv. 2025 à 18:59 - Temps de lecture : 3 min

C'était une récompense dont Christian Giroud se serait bien passé. Rappelez-vous, en 2021, une entrée de ville de la commune de Montalieu-Vercieu était lauréate du prix de la France moche dans la catégorie "Campagne publicitaire", prix décerné par Paysages de France, une association qui milite contre le trop-plein d'affichages publicitaires.

Le maire, Christian Giroud, avait eu du mal à avaler la pilule. Il avait demandé à l'association de retirer toute référence sur son site à Montalieu-Vercieu et également à ce que la commune ne soit plus lauréate de ce prix. Ce qu'avait refusé Paysages de France, en lui indiquant que la démarche était humoristique et qu'elle pouvait l'aider pour son règlement local de publicité.

Puis, dénonçant les méthodes de l'association, Christian Giroud l'avait assignée en justice au motif qu'elle portait atteinte à l'image de la commune et à ses habitants et qu'elle avait un impact néfaste pour l'activité économique. L'édile réclamait un préjudice de 350 000 euros.

Faire réagir

Dans le jugement rendu en novembre dernier, le juge a débouté le maire de l'ensemble de ses demandes. La commune est même condamnée à verser 2 000 euros à l'association. « Cette somme est pour couvrir nos frais judiciaires, même si on a dépensé plus. Christian Giroud est le seul maire qui nous a attaqués en justice », rapporte Jean-Marie Delalande, président de Paysages de France. À cette entrée de ville de Montalieu-Vercieu, l'installation des panneaux publicitaires était « complètement illégale ».

« C'était des infractions à la densité : il y en avait beaucoup trop. Puis la situation a été régularisée. C'est vrai que pour un maire, c'est un peu surprenant de recevoir ce prix mais nous, on veut amener le débat sur la table. Notre idée est de faire réagir sur la réglementation de l'affichage publicitaire », ajoute Jean-Marie Lalande qui assure que ce n'est pas la commune de Montalieu-Vercieu qui était considérée comme moche, mais bien ce lieu spécifique.

« Ils ne sont même pas déplacés »

L'association, qui réclamait en retour 10 000 euros de préjudice à Montalieu-Vercieu, a, elle aussi, été déboutée de ses demandes. « Le jugement déboute les deux parties, insiste Christian Giroud, Il ne tranche pas sur le fond. Le tribunal considère que c'est de l'humour et de la liberté de critiquer. »

Mais on sent bien que l' élu isérois a encore du mal à digérer l'histoire. « Paysages de France s'est basé sur une photo. Ils ne se sont même pas déplacés. On s'est retrouvé jeté en pâture sur quelque chose dont nous n'avons même pas la responsabilité. Ces deux panneaux datant des années 60, ils étaient autorisés par l'État... »

Christian Giroud regrette ce « préjudice de notoriété » qu'a apporté l'affaire à Montalieu-Vercieu. « La population avait été très touchée. Mais apparemment, on peut critiquer ouvertement une organisation publique... Avec l'humour, on peut tout dire en France », grince le maire qui, lui, n'est pas amusé.